

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA REPRISE DE SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION

QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

1383 (XLV). Rapport du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement¹,

1. *Transmet* ce rapport à l'Assemblée générale;

2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et les observations ayant trait à la question qui figurent dans l'additif au rapport du Conseil économique et social².

*1563^e séance plénière,
30 octobre 1968.*

1385 (XLV). Le problème des protéines

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le problème des protéines³,

1. *Transmet* ce rapport à l'Assemblée générale;

2. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et observations que contient à ce sujet l'additif au rapport du Conseil économique et social⁴.

*1570^e séance plénière,
20 novembre 1968.*

1386 (XLV). Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, et rapport de la Société financière internationale

Le Conseil économique et social,

Prend acte avec satisfaction du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le dévelop-

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 14 (A/7214).

² Ibid., Supplément n° 3A (A/7203/Add.1), chap. I.

³ Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la quarante-cinquième session, Annexes, point 4 de l'ordre du jour, document E/4592.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 3A (A/7203/Add.1), chap. IV.

pement et de l'Association internationale de développement⁵ ainsi que du rapport de la Société financière internationale⁶.

*1573^e séance plénière,
6 décembre 1968.*

1387 (XLV). Rapport du Fonds monétaire international

Le Conseil économique et social,

Prend acte avec satisfaction du rapport du Fonds monétaire international⁷.

*1573^e séance plénière,
6 décembre 1968.*

1388 (XLV). Application de la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale relative à une stratégie internationale du développement

Le Conseil économique et social,

Conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1968, relative à une stratégie internationale du développement,

Décide d'élargir la composition de son Comité économique par l'adjonction de vingt-sept membres afin de constituer le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

*1577^e séance plénière,
19 décembre 1968.*

⁵ Banque internationale pour la reconstruction et le développement — Association internationale de développement, *Rapport annuel, 1968* (Washington [D. C.]); communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4593. Un résumé du rapport a également été communiqué aux membres du Conseil sous la cote E/4593/Add.1.

⁶ Société financière internationale, *Rapport annuel, 1968* (Washington [D. C.]); communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4594. Un résumé du rapport a également été communiqué aux membres du Conseil sous la cote E/4594/Add.1.

⁷ Fonds monétaire international, *Rapport annuel, 1968* (Washington [D. C.]); communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous la cote E/4596.

Autres décisions

Promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement

A sa 1566^e séance, le 1^{er} novembre 1968, le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la

promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement⁸.

⁸ E/4600.